



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/LL/RL/2023-047

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Décide :

Article 1 : Monsieur Kelvin BACHELLÉ est chargé des fonctions de Directeur adjoint du Pôle EHPAD-USLD et de Directeur délégué du Pôle Autonomie et Santé du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Article 2 : En l'absence de la Directrice Déléguée du Pôle EHPAD-USLD, Monsieur Kelvin BACHELLÉ a compétence pour l'organisation et le fonctionnement, dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires, des résidences Marguerite Rousselet, Roux, Røederer-Boisseau et Wilson.

A ce titre, il a notamment compétence pour la mise en œuvre des règles de sécurité, les relations avec les usagers et leur famille en lien avec la Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Relation des Usagers, les relations avec les organismes sociaux, l'admission des hébergés et patients, d'une façon générale, pour tous actes de gestion et d'organisation relevant de la direction desdits établissements.

Article 3 : Monsieur Kelvin BACHELLÉ a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction déléguée du Pôle EHPAD-USLD, en l'absence de la Directrice Déléguée, et des activités de la Direction déléguée du Pôle Autonomie et Santé.

Il assure notamment en liaison avec l'équipe responsable de Pôle (médecin et cadre supérieur) et les différentes Directions fonctionnelles, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité de la prise en charge et des résultats, impulse la mise en œuvre des mesures d'efficience, participe à la définition des moyens, à l'élaboration du projet et du contrat du pôle, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique d'intéressement.

Article 4 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Kelvin BACHELLÉ pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims
45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Article 5 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Kelvin BACHELLÉ pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 6 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance et Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 30 janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICARELLI-FLENDER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'M' followed by a long horizontal stroke.

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2023-047 le 02/02/2023 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Kelvin BACHELLÉ	Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social de 1 ^{er} ordre de 1 ^{er} ordre	KB	